

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-022 à 26-065 incluse	31	02	02	33

Secrétaire : Monsieur Marc RIVET

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. José PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD Adjoints, M. Gaëtan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, , Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Marc RIVET, Diego ORTEGA, Jacky VALLÉE, Mmes Noha TEFRIT, Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, , MM. Sylvain M. Patrice PAUPER, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :



- Mme Émilie SCHAPMAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 26-025 Règlement budgétaire et financier de la Ville de Louviers (selon la norme comptable M57)

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture
Le :09 avril 2026
Par affichage, le 09 avril 2026

Fait à Louviers, le 03 avril 2026


Le Maire. 
François-Xavier PRIOLLAUD

N° 26-025

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA VILLE DE LOUVIERS (SELON LA NORME COMPTABLE M57)

RAPPORT

Mme Anne TERLEZ rappelle que le référentiel budgétaire et comptable M 57 est obligatoire dès l'adoption du référentiel M57, soit au 1^{er} janvier 2026 pour la Ville de Louviers.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes. Le règlement budgétaire et financier décrit notamment les processus financiers internes que la ville de Louviers a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement prévu pour la durée de la mandature, sera actualisé en fonction de l'évolution des dispositions réglementaires, législatives et organisationnelles.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal de Louviers de délibérer sur ce projet de règlement.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles l'article L.2121-29,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Vu l'instruction comptable codificatrice M57

Considérant le projet de Règlement Budgétaire et Financier transmis

ADOpte le règlement budgétaire et financier pour la Ville de Louviers.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

The image shows a blue official stamp of the City of Louviers, featuring a coat of arms and the text 'VILLE DE LOUVIERS'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Isidore'.

Accusé de réception en préfecture
027 212703755-20260403-26-025-DE
Date de télétransmission : 09/04/2026
Date de réception préfecture : 09/04/2026